

DELIBERATION N° 81/107 : 1 % DECORATION ECOLE PRIMAIRE JACQUES PREVERT

Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé des écoles, informe l'Assemblée que Monsieur Sandor KISS 57340 VANECOURT, sculpteur de profession, a été retenu par Monsieur DUMONT, Architecte de l'école primaire Jacques Prévert, pour exécuter les travaux du 1 % décoration.

Un projet de décoration a été remis par Monsieur Sandor KISS, comprenant une sculpture représentant une fleur de 16 éléments identiques en acier découpés au chalumeau et laissés à l'état brut, protégés par un vernis naturel contre la rouille.

Monsieur NEIGE précise que la fleur, montée sur un socle octogonal en béton est composée en deux parties :

lère partie : socle vertical posé sur un massif fondation (60 cm de diamètre sur 70 cm de haut). Sur ce premier socle, un deuxième socle de 50 cm de haut et 1 m de diamètre est posé avec l'inscription d'un poème de Jacques Prévert : ce socle est le soubassement de la sculpture.

Monsieur NEIGE rappelle que ce projet a été examiné en commission le 9 Juillet 1981 et qu'il a remporté l'adhésion de tous les participants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- retient la proposition de décoration de Monsieur Sandor KISS pour le 1 % décoration de l'école primaire Jacques Prévert,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention en ce sens avec ce dernier pour un montant de 8 962 F T.T.C. correspondant au 2ème arrêté préfectoral de subvention pour la décoration de l'école primaire Jacques Prévert, notifié à la Commune le 11 Mai 1981.